



Régulation des pigeons et tourisme à Noiraigue

Le Conseil communal s'exprime

Lors de la dernière séance du Conseil général, le Conseil communal a répondu à pas moins de dix interpellations et quatre questions provenant de tous les bords de l'échiquier politique. Au menu : sécurité routière, aménagement du territoire, langage épïcène, situation médico-sanitaire, délinquance, établissements publics, affichage et fonds Covid. Une longue liste à la Prévert qui a occupé une bonne partie de la soirée. Parmi ces dossiers qui mériteraient tous d'apparaître sur cette page, le Conseil communal a décidé de brièvement mentionner la question du tir aux pigeons et du tourisme. Les réponses de l'exécutif aux autres dossiers seront prochainement disponibles sur www.val-de-travers.ch.

Concernant le premier sujet, le Conseil communal a rappelé la place prise par ces oiseaux dans l'écosystème de nos villages et les maladies dont ils sont parfois porteurs. Une étude de 2018 a démontré que de nombreuses espèces commensales de l'homme, telles que les pigeons et les rats, ont prospéré en accompagnant l'expansion des villes depuis des siècles, et ce, au détriment d'autres espèces plus sensibles ou davantage exposées.

Si la régulation est donc nécessaire pour maîtriser le nombre de ces colombidés, la Commune est toutefois ouverte à d'autres formes de mesures que le tir. Des réflexions seront menées dans ce sens.

Concernant le tourisme à Noiraigue, le Conseil communal a pris de nombreuses décisions ces derniers mois pour soulager le village : construction d'un parking et introduction de parcomètres (qui sont rentables), mise en place d'une zone bleue (dans laquelle les Néraouis peuvent gratuitement stationner sans limite), renforcement notable des contrôles (des amendes pour près de 50'000 francs ont été distribuées depuis avril dernier) et lutte contre le stationnement sauvage. De nouvelles évolutions (comme l'augmentation du nombre de places blanches près de la gare, l'uniformisation des places bleues au nord de la rue des Tilleuls et l'amélioration de la signalisation) entreront en vigueur avant la fin de l'année. La Commune a été et continue d'être à l'écoute des Néraouis pour que leur village, point d'entrée du tourisme au Vallon, reste attractif au quotidien et qu'il conserve ses qualités naturelles.



Au Vallon - Promotions, 6 avril 1955, peut-être à la salle des fêtes de Couvet ? (18/24)

© MRVT

Echo des autorités

Des motions aux sorts opposés

Deux motions ont occupé le Conseil général lundi soir dernier. L'une, déposée par le groupe socialiste et amendée par les groupes PLR et UDC, a été acceptée à l'unanimité. Elle demande l'introduction du principe des suppléances au Conseil général, ainsi que dans les commissions de celui-ci. L'ensemble des groupes a souscrit à cette proposition, qui permettra d'intégrer davantage de citoyens

dans les autorités législatives et d'améliorer leur fonctionnement. Le Conseil communal inclura avec plaisir ce changement dans la révision en cours du règlement général de Commune.

Le Conseil général a en revanche refusé la motion de l'UDC visant à créer une commission consultative du tourisme, chargée d'appuyer l'exécutif dans ses travaux et de faire

le lien entre le législatif et les acteurs touristiques. Suivant la recommandation du Conseil communal, les autres groupes n'ont pas estimé cette création utile : le secteur touristique valloisier est déjà bien structuré, il a la chance de reposer sur de nombreux acteurs privés engagés que les pouvoirs publics – Commune, Canton et Confédération – appuient dans leurs projets les plus ambitieux.

ANNONCES

Contrôle des champignons

Le contrôle des champignons est effectué gratuitement par Mme Frédérique Clerc tous les dimanches **jusqu'au 25 octobre 2020** à la salle de réunion de l'Hôtel de Ville de Couvet, Grand-Rue 38 (entrée par la cour), de 18 h à 19 h et toute l'année sur appel téléphonique et sur rendez-vous au 078 801 84 44.

Information publique

Concernant les projets de protection contre les chutes de pierres et de rénovation du tunnel de la Clusette à Noiraigue.

Une présentation publique conjointe entre la commune de Val-de-Travers et le service des ponts et chaussées de l'État de Neuchâtel est fixée au

**Jeudi 1^{er} octobre 2020 à 19 h
à la salle de gymnastique de Noiraigue**

En raison des mesures sanitaires actuelles, nous vous prions d'apporter votre masque, les mesures de distanciation ne pouvant être garanties.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer à cette occasion.

Arrêtés de circulation routière

Arrêtés concernant Noiraigue (rue de la Source), Môtiers (place de la Gare) et Couvet (parc du Midi).

Les arrêtés sont disponibles sur www.val-de-travers.ch/page/arretes

Fire Challenge du 6 octobre 2020

Au vu du succès rencontré ces deux dernières années, le Fire Challenge aura lieu le mardi 6 octobre 2020 à 19 h à la place de la Gare à Môtiers, dans le cadre du programme de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires par le service de défense incendie et de secours (SDIS).

Comme lors des premières éditions, le SDIS sera coaché par un club sportif de la région pour cette heure de sport conviviale en plein air.

Cette année, c'est « CrosslaFee » (www.crosslafee.ch) qui a été choisie pour organiser un parcours urbain dans le village de Môtiers.

Une séance d'information et de recrutement aura lieu le 5 novembre 2020 à 19 h 30 à la salle de spectacles de Môtiers. Vous y découvrirez le SDIS, ses missions, le travail des sapeurs-pompiers et l'esprit d'équipe qui règne parmi les volontaires.

Vous manifestez de l'enthousiasme pour devenir sapeur-pompier et n'avez pas la possibilité de prendre part à cette séance, alors n'hésitez pas à consulter notre site internet : www.sdis-valtra.ch ou à nous contacter au 032 886 43 40 ou par courriel à securitepublique.VDT@ne.ch.

Nous espérons vous voir nombreux à ces deux événements !

A la recherche d'un emploi ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMO News et www.val-de-travers.ch/page/offres-emploi

EN BREF

Être un senior et rester mobile !

En collaboration avec plusieurs partenaires, la commune de Val-de-Travers propose à nouveau un cours de mobilité à Fleurier, organisé par le Bureau suisse pour la mobilité.

Au programme notamment : l'utilisation des distributeurs de billets des transports publics (TP), des conseils pour un usage des TP en toute sécurité ou encore les réservations par téléphone portable. Le cours se tient le jeudi 29 octobre, de 13 h 30 à 17 h, à la Fleurisia. Inscription obligatoire auprès de Pro Senectute, au 032 886 83 39.

LE VAL-DE-TRAVERS
qualités naturelles